

**Commission Régionale Football Loisirs****Et Bariani****SAISON 2017/2018****PROCÈS-VERBAL N°6**

Réunion du : mercredi 11 octobre 2017

Président : M. MATHIEU.**Présents : MME. GOFFAUX – MM. DELPLACE - GORIN - LE CAVIL - THOMAS – DUPUY- ELLIBINIAN (représentant CRA).****Excusé : M. DARDE.**

<u>INFORMATIONS</u>

<u>Feuilles de matchs manquantes</u>

Le résultat de la rencontre doit être enregistré par l'équipe recevante sur le site de la LPIFF dans les 24 heures suivant la rencontre et l'envoi de la feuille de match doit se faire dans les 48 heures suivant la rencontre.

En cas de feuille de match manquante, après un délai de 15 jours suivant la date de demande de la Commission Loisir, l'équipe recevante aura match perdu par pénalité (0 point / 0 but). L'équipe visiteuse aura match gagné et conservera son nombre de buts marqués.

SAMEDI MATIN**Poule A**

20007388 – MEDIA FC / AVOCAT SC du 30/09/17

BARIANI**Poule A :**

20010271 – LES ARTILLEURS / COCINOR du 02/10/17 :

Poule B :

20010362 – LOTO NEUILLY BOULOGNE / PERSONNELS GROUPE METRO du 05/10/17 :

FRANCILIENS**Poule B**

20008024 – LIONS MENILMONTANT / KROS AS du 02/10/17 :

Poule C

20008157 – BONDY AS / INTER du 02/10/17 :

Terrains

En raison de l'indisponibilité de plusieurs terrains, la Commission demande au club Loisir de bien lire les procès-verbaux concernant la fixation des rencontres (notamment les clubs ENA et PETITS ANGES).

La Commission informe les adversaires de l'équipe PITRAY OLIER que leurs rencontres se dérouleront sur le stade Ouest, Cité Universitaire, Avenue David Weil à Paris (75014), coup d'envoi à 19h30.

La Commission informe les équipes concernées que le stade Lenglen N°1 à Paris (75015) est indisponible jusqu'à nouvel ordre.

La Commission prend bonne note du courrier des dirigeants de l'équipe DENTISTES. Elle rappelle que les équipes ayant des doléances concernant les terrains (créneaux 21h00) sont priées d'envoyer un courrier à la Commission qui transmettra.

CHAMPIONNAT**Samedi Matin****Poule B**

La Commission informe les adversaires de l'équipe GRENELLE PARIS AS que leurs rencontres se dérouleront au Stade Suzanne Lenglen N°2 situé 2 Rue Louis Armand à Paris (75015), coup d'envoi à 11h00.

La Commission informe les adversaires de l'équipe EED FOOTBALL CLUB que leurs rencontres se dérouleront au stade Léo Lagrange, 68 Boulevard Poniatowski, à PARIS (75012), coup d'envoi à 9h00.

La Commission rappelle que l'équipe TROMBLONS DU MIDI évolue cette saison à domicile sur le terrain du Stade de la Poterne des peupliers 3 rue Max Jacobs 75013 PARIS), coup d'envoi à 9h00.

N°20007772 – EED / CORMEILLES du 14/10/17

La Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure.

N°20007765 – FCCM / EED du 07/10/17

La Commission décide de reporter cette rencontre à la date du 04/11/17.

Franciliens**Poule A**

La Commission informe les adversaires de l'équipe BOURG LA REINE 2 que le coup d'envoi de leurs rencontres est fixé à 20h30.

N°20007897 – EQUINOXE / CHAMP DE MARS du 02/10/17

La Commission décide de fixer cette rencontre le 23/10/2017 sur le terrain Suzanne Lenglen N°2 Paris (75015), coup d'envoi à 20h30. L'équipe recevante doit aviser son adversaire et le responsable du terrain.

N°20007908 – EQUINOXE / JOINVILLE du 16/10/17

La Commission décide de faire disputer cette rencontre sur le stade Emile Anthoine 9 rue Jean Rey PARIS (75015), coup d'envoi à 20h00.

Poule B

La Commission informe les adversaires de l'équipe BOURG LA REINE 1 que le coup d'envoi de leurs rencontres est fixé à 20h30.

N°20008029 – COLLEGUERIE / NUAMCES du 02/10/17

La Commission décide de fixer cette rencontre le 23/10/2017 sur le terrain Suzanne Lenglen N°2 Paris (75015), coup d'envoi à 19h00. L'équipe recevante doit aviser son adversaire et le responsable du terrain.

N°20008024 – LIONS MENILMONTANT / KRO AS du 02/10/17

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (rapport de l'arbitre),

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe LIONS MENILMONTANT (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à l'équipe KRO AS (5 buts / 4 points).

N°20008040 – COLLEGUERIE / SEVRES FC 92 du 16/10/17

La Commission décide d'inverser cette rencontre sur le terrain de SEVRES FC 92 au stade des Fontaines à 20h15.

Poule C

La Commission informe les adversaires de l'équipe PITRAY OLIER que leurs rencontres se dérouleront sur le stade Ouest, Cité Universitaire, Avenue David Weil à Paris (75014), coup d'envoi à 19h30.

N°20008167 – MAARIFIENNE / JEUX EN HERBE du 09/10/17

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de MAARIFIENNE),

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe MAARIFIENNE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à l'équipe JEUX EN HERBE (5 buts / 4 points).

N°200080 – SOUM DE VANVES / RUBELBOC du 09/10/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 23/10/2017 sur le stade Boutroux au 1 avenue Boutroux Paris (75013), coup d'envoi à 19h30. L'équipe recevante doit aviser son adversaire et le responsable du terrain.

<u>Bariani</u>

Poule A**N°20010293 – PRODUCTEURS PASSOGOL / OLYMPIQUE BAGATELLE du 23/11/17**

La Commission donne son accord aux 2 équipes afin d'avancer cette rencontre à la date du 23/10/2017 sur le terrain de la Poterne des peupliers 75013 PARIS à 20h30.

Poule B

La Commission informe les équipes de la poule que le club **CACL** est forfait général. Les rencontres prévues ou reprogrammées contre cette équipe sont donc annulées.

Poule C

La Commission prend note du courrier du dirigeant de l'équipe ENA et rappelle que le créneau horaire est attribué à la Ligue de Paris et non au club. A ce propos, elle lui demande de consulter chaque semaine et dans son entier les procès-verbaux rédigés par la Ligue.

N°20010458 – BLUE STARS / SCIENCES PO du 09/10/17

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de SCIENCES PO),

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe SCIENCES PO (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à l'équipe BLUE STARS (5 buts / 4 points).

<u>Supporters</u>

N°20010574 – SUPP. MONACO / SUPP. SAINT ETIENNE du 09/10/17

La Commission décide de reporter cette rencontre le 30/10/17 même lieu, même heure.

N°20010570 – SUPP. LYON / LIVERPOOL FRANCE FC du 09/10/17

La Commission prend bonne note du courrier de l'équipe SUPP.LYON concernant la perte de la feuille de match. Comme il avait été indiqué lors de la réunion du début de saison « si l'équipe recevante ne peut pas présenter une photo de la feuille de match ou l'équipe visiteuse, l'équipe recevante aura automatiquement match perdu ».

Prochaine réunion : mercredi 18 octobre 2017.